

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

■ Séance du 26 Septembre 2019

12252

■ Approbation de l'augmentation et de l'affectation de l'opération relative à la réhabilitation et l'automatisation de la filière de filtration de l'usine d'eau potable sur la commune de Cassis et de la diminution de l'opération relative à la modernisation de l'usine de potabilisation de Vallon Dol au sein de l'autorisation de programme N° 171121 EA

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2019, il est proposé d'ajuster le montant global de deux opérations pour la bonne poursuite des projets de réhabilitation des unités de potabilisation.

Le centre de production d'eau potable de Cassis a été construit en 1937. Le principe de la réhabilitation et l'automatisation de la filière de filtration de l'usine a été approuvé par la délibération DEA 005-1458/16/CM du 15 décembre 2016, pour un montant de 700 000 euros HT.

Cette opération a ensuite été augmentée à 1 150 000 euros HT au début des études de maîtrise d'œuvre par la délibération n° DEA 023-3331/17/CM du 14 décembre 2017.

L'augmentation de cette opération est liée à une sous-estimation des coûts qui se rattachent aux contraintes de :

- démolition soignée des ouvrages ;
- continuité de service ;
- accès au site interdit aux véhicules de gros gabarit ;
- interruption de chantier durant la période de pointe de production (période estivale) ;
- capacités de stockage des approvisionnements de chantier réduite.

L'analyse complète du volume des travaux à prévoir, les sujétions de travaux d'accès et de continuité de service imposent une nouvelle revalorisation de l'opération pour la porter à 2 000 000 euros H.T.

A contrario, les études en cours sur le site de l'usine d'eau potable de Vallon Dol annoncent la possibilité de réduire cette opération (sous le n° DEA 004-1457/16/CM) délibérée en 15 décembre 2016.

Il est ainsi proposé d'ajuster les montants des deux opérations budgétaires conformément aux dispositions suivantes afin de permettre le lancement de procédures de commandes ou d'appel d'offres.

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	Montant initial	Ajustement	Montant global
F150	2017106000	CT	MARSEILLE Réhabilitation & augmentation capacité Station de production eau potable VALLON D'OL	9 300 000	- 850 000	8 450 000
F150	2017103000	CT	CASSIS Réhabilitation & modernisation Station de filtration	1 150 000	+ 850 000	2 000 000
TOTAL F150				10 450 000	0	10 450 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DEA 005-1458/16/CM du 15 décembre 2016 portant sur l'approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour la réhabilitation et l'automatisation de la filière de filtration de l'usine de production d'eau potable de Cassis ;
- La délibération DEA 023-3331/17/CM 14 décembre 2017 portant sur l'approbation de la revalorisation et de l'affectation de l'opération d'investissement pour la réhabilitation et l'automatisation de la filière de filtration de l'usine de production d'eau potable de Cassis ;
- La délibération DEA 004-1457/16/CM 15 décembre 2016 portant sur l'approbation de la création et de l'affectation d'une opération pour la modernisation et l'augmentation de la capacité de production de l'usine d'eau potable de Vallon Dol - Marseille 15^{ème} ;
- L'information au Conseil de Territoire Marseille Provence du 24 septembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de revaloriser le montant de l'opération relative pour la réhabilitation et l'automatisation de la filière de filtration de l'usine de production d'eau potable de Cassis ;
- Qu'il convient de diminuer l'opération relative à la modernisation et l'augmentation de capacité de production de l'usine d'eau potable de Vallon Dol – Marseille 15^{ème}.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés les ajustements des opérations budgétaires suivantes :

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	Montant initial	Ajustement	Montant global
F150	2017106000	CT	MARSEILLE Réhabilitation & augmentation capacité Station de production eau potable VALLON DOL	9 300 000	- 850 000	8 450 000
F150	2017103000	CT	CASSIS Réhabilitation & modernisation Station de filtration	1 150 000	+ 850 000	2 000 000
TOTAL F150				10 450 000	0	10 450 000

Article 2 :

Sont approuvées les affectations des deux opérations aux montants indiqués ci-dessous :

Sous politique	Code opération	Commune	Libellé d'opération	Montant Global
F150	2017106000	CT	MARSEILLE Réhabilitation & augmentation capacité Station de production eau potable VALLON DOL	8 450 000
F150	2017103000	CT	CASSIS Réhabilitation & modernisation Station de filtration	2 000 000
TOTAL F150				10 450 000

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence - Budget annexe de l'Eau CT1 — Sous Politique F150-2315.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Eau et Assainissement
GEMAPI

Roland GIBERTI

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Approbation de l'augmentation et de l'affectation de l'opération relative à la réhabilitation et l'automatisation de la filière de filtration de l'usine d'eau potable sur la commune de CASSIS et de la diminution de l'opération relative à la modernisation de l'usine de potabilisation de Vallon Dol au sein de l'autorisation de programme n° 171121 EA.

Les montants de ces opérations ont été votés aux études préliminaires.

Pour l'usine d'eau potable de CASSIS, un premier ajustement a été réalisé à l'issue des études AVP. La consultation pour les travaux sur l'usine de CASSIS (l'avis n° 7119003) lancée en début d'année a dû être déclarée sans suite, car les deux offres reçues sont supérieures aux crédits alloués pour l'opération.

Il est nécessaire d'augmenter l'opération pour poursuivre la réhabilitation de l'installation.

Cette augmentation est liée à une sous-estimation des coûts qui se rattachent à des contraintes techniques, démolition soignée des ouvrages, continuité du service, interruption de chantier durant la période de pointe de production, capacité de stockage des approvisionnements de chantier réduite...

Les études de maîtrise d'œuvre sont au stade AVP sur Vallon DOL. La révision à la baisse du volume des travaux permet une réduction du montant de l'opération.

Incidence financière :

L'ajustement va permettre la passation du marché de travaux sur l'usine de Cassis en 2019.

Aucune incidence financière car il s'agit d'un transfert du volume d'AP (entre deux opérations).